



Procès-verbal de la séance extraordinaire du 7 septembre 2023

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANGÈLE-DE-MONNOIR

À une séance extraordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir tenue le jeudi 7 septembre 2023 à compter de 18 h 00 à la salle du Conseil au 7, chemin du Vide et à laquelle sont présents monsieur Denis Paquin, maire et madame et messieurs les conseillers suivants :

Michel Vézina, conseiller au poste # 1
Johanne Lacourse, conseillère au poste # 3
Marcel Boulay, conseiller au poste # 4
Étienne Decelles, conseiller au poste # 6

Sont absentes : Isabelle Sévigny, conseillère au poste # 2
Lise Dufour, conseillère au poste # 5

Les membres présents formant quorum sous la présidence de M. Denis Paquin, maire.

Mme Pierrette Gendron, directrice générale et greffière-trésorière, est aussi présente.

L'avis de convocation a été transmis conformément au *Code municipal* à tous les membres du Conseil municipal, le 5 septembre 2023, afin de prendre en considération les sujets suivants :

Ordre du jour

1. Projet Monnoir - Entente de paiement ferme entre la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir et Boralex Développement Canada inc., pour approbation (doc)
2. Période de questions
3. Clôture de la séance

Résolution numéro 23-09-254

1. Projet Monnoir – Entente de paiement ferme entre la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir et Boralex Développement Canada inc.

Considérant que Hydro-Québec, dans le cadre de ses activités de distribution (« HQD »), a lancé, le 31 mars 2023, un appel d'offres pour l'achat d'un bloc d'énergie de 1 500 mégawatts (MW) d'énergie éolienne;

Considérant que Boralex, de concert avec la Coopérative régionale d'électricité de Saint-Jean-Baptiste de Rouville, entend présenter en réponse à l'Appel d'offres et développer, un projet éolien d'une puissance envisagée de 100 MW et composé d'un certain nombre d'éoliennes dont une ou plusieurs éoliennes sont susceptibles d'être implantées sur le territoire de la Municipalité;

Considérant que l'article 2.2.5 des documents de l'Appel d'offres prévoit que tout soumissionnaire doit démontrer son engagement à verser à la collectivité locale qui administre le territoire où sera implanté le projet éolien un montant annuel de 6 227 \$ par MW installé sur le territoire de ladite collectivité locale;

Considérant que la Municipalité constitue une entité faisant partie de la « collectivité locale » au sens de l'Appel d'offres et que, dans l'éventualité où le Projet éolien est retenu par HQD à l'issue de l'Appel d'offres, une ou plusieurs éoliennes sont susceptibles d'être implantées sur le territoire de la Municipalité;

En conséquence, il est proposé par M. Marcel Boulay, appuyé par M. Étienne Decelles et résolu d'accepter l'Entente de paiement ferme entre la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir et Boralex Développement Canada inc. et d'autoriser Mme Pierrette Gendron, directrice générale, à signer le document pour et au nom de la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

2 Période de questions réservée au public

Une période de question réservée au public s'est tenue à ce moment-ci.

Résolution numéro 23-09-255

3 Clôture de la séance

Sur proposition de M. Marcel Boulay, appuyée par M. Étienne Decelles, il est **résolu** que la séance soit levée 18 h 56.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

(Original signé)
Le maire

(Original signé)
La directrice générale et
greffière-trésorière